

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DESC	Date	26 mars 2023
Numéro	23.344	Heure	15h46

Auteur-e(s) : Magali Brêchet

Titre : Matches de hockey sur glace HCC-HCA, quelle est la facture sécurité pour Neuchâtel ?

Contenu :

Le dispositif sécuritaire étant plus important lors de ces matchs à haut risque, le Conseil d'État est prié de répondre aux interrogations suivantes :

- Quel est le budget de la police neuchâteloise pour assurer la sécurité de nos concitoyens lors de ces événements majeurs ?
- Le canton du Jura ne pourrait-il pas mettre des agents à disposition afin de partager les frais ?
- Comment les frais de sécurité sont-ils répartis entre la ligue de hockey et le canton ?

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Magali Brêchet

Autres signataires (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 25 avril 2023

Quel est le budget de la police neuchâteloise pour assurer la sécurité de nos concitoyens lors de ces événements majeurs ?

La police neuchâteloise (ci-après, PONE) est présente lors de tous les matchs du HCC, y compris en saison régulière. Les effectifs sont prévus suite à une analyse de risques qui évolue en fonction des événements survenus lors des matchs de la saison. Lorsque des effectifs plus importants sont engagés (plus que huit hommes), ils font l'objet d'une facturation au club, conformément à la convention existante entre le club et l'État. Pour cette saison, quatre ou cinq matchs feront l'objet d'une facturation, dont les matchs de la série de promotion-relégation. En ce qui concerne les coûts, un match de play-offs, avec un dispositif plus conséquent qu'usuellement, peut coûter entre 20'000 et 35'000 francs selon le nombre d'agents déployés et la durée de l'engagement. Contrairement au football, le nombre d'engagements qui nécessitent d'importants effectifs policiers est relativement bas.

Le canton du Jura ne pourrait-il pas mettre des agents à disposition afin de partager les frais ?

Les polices cantonales du Jura et de Neuchâtel échangent des agents en civil spécialistes du hooliganisme (*spotters*) lors des matchs de la série. Il n'est pas prévu que la police jurassienne mette d'autres agents à disposition pour assurer des missions de sécurité publique dans le canton, chaque corps de police cantonale étant responsable de la sécurité sur son territoire. Le cas de figure où des policiers d'autres cantons viendraient nous appuyer est rare. Un canton ne sollicite l'appui d'un autre canton que si ses propres ressources sont épuisées et insuffisantes pour garantir la sécurité. Notons que, dans le cadre des matchs de la série de promotion-relégation, la PONE a dû gérer les supporters locaux ainsi que les supporters de l'équipe adverse. Il en va de même pour la police jurassienne lors des matchs à Porrentruy, qui a dû gérer les supporters à risques du HCC et ainsi mettre des effectifs en conséquence. Partant de là, les frais sont de fait partagés, chaque canton devant prévoir du personnel pour gérer, entre autres, les supporters de l'équipe visiteuse.

Comment sont répartis les frais de sécurité entre la ligue de hockey et le canton ?

La ligue, en tant qu'organisateur du championnat, ne participe pas aux frais de sécurité. Le HCC assume les frais de sécurité à l'intérieur de la patinoire et dans l'environnement direct de la patinoire. La PONE assume la sécurité sur le domaine public. Une convention entre le HCC et l'État de Neuchâtel règle les compétences, les responsabilités

et les principes de collaboration. Dans ce cadre, le HCC paie un forfait lorsque la police engage des effectifs policiers en configuration « maintien de l'ordre ».

Notons que la collaboration entre les différents organes de sécurité – la police jurassienne, le HCC et la ligue – est excellente.